

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/06/17

Dossier complet le :
19/06/17

N° d'enregistrement :
2017-1722

1. Intitulé du projet

Extension du site de production Dassault Aviation de Seclin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DAGNAUD

Prénom Hervé

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DASSAULT AVIATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hervé DAGNAUD

RCS / SIRET 7 1 2 | 0 4 2 | 4 5 6 | 0 0 2 6 9 | Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39- Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	Construction d'un atelier de 13000m ² (>10000m ²) sur terrain de 96863m ² (<10ha) Site actuellement classé ICPE à enregistrement pour la rubrique 2560 et à déclaration pour les rubriques 2561, 2565, 2575, 2910, 2925, 4330 et 4802. Le projet d'extension concerne les rubriques pour lequel le site est déjà classé sans changer leur régime de classement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur les parcelles existantes :

- Démolition de 2 parties de l'atelier (120m² et 460m²)
- Construction (en extension) de 13000m² d'atelier en charpente métallique
- Transfert sur site d'un parc à déchets et parc à copeaux
- Création d'un poste de sûreté à l'entrée de l'établissement
- Réorganisation des flux de circulation (y compris voiries, parking et aménagements paysagers)

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre du projet de "transformation industrielle", la société Dassault Aviation a décidé de spécialiser ses sites de production. Seclin doit être le pôle d'excellence de la fabrication de l'ensemble des pièces métalliques de nos avions. Le site doit donc s'étendre afin de d'accueillir certaines activités des sites de Biarritz et d'Argenteuil. L'agrandissement des ateliers doit permettre l'augmentation des surfaces productives. Il est également prévu le déport du poste central de sûreté afin de mieux sécuriser le site (Etablissement à Régime Restrictif).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Construction, en extension des ateliers existants, de 13000m² d'atelier avec maintien de l'activité. Le chantier sera clos et indépendant avec un coordinateur SPS et contrôleur technique. La conception de l'extension est similaire au bâtiment existant: charpente métallique, couverture en PVC et bardage métallique. Le transfert parc à déchets se fera à l'identique de celui existant.

Le site se trouve dans la Zone Industrielle de Seclin, éloignée des zones d'habitations (dont les plus proches se trouvent à plus de 350 m des limites de propriété du site). Les travaux seront réalisés pendant les heures et jours ouvrés. La durée des travaux est estimée à 15 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'extension projetée est destinée à la fabrication de pièces métalliques servant à la construction aéronautique.

Les activités qui seront réalisées dans l'extension seront les suivantes : usinage, formage et ajustage de tôles d'aluminium. Ces types d'installations sont déjà présentes sur le site actuel.

Ce projet n'impacte donc pas le classement ICPE du site (qui reste soumis aux rubriques pour lesquelles le site est déjà classé sans changement de régime de classement).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Projet soumis à permis de construire

Site actuellement soumis à enregistrement au titre des ICPE - Réalisation d'un porter à connaissance (en cours) auprès de la DREAL (Mme NECKI)- Entrevue avec le service Prévention du SDIS59 (Commandant BUCHART)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création d'un nouvel atelier (extension)	155m x 84m (13000 m ²)
Hall de production charpente métallique	hauteur: 15m
Réaménagement voiries et espaces verts	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**11 rue Marcel DASSAULT
ZI A
59113 SECLIN

Communes:

- SECLIN
- NOYELLES LES SECLIN
- TEMPLEMARS

Coordonnées géographiques¹Long. 3 ° 03 ' 98 " Lat. 50 ° 56 ' 97 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Le site actuel a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre du dernier dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé le 19 novembre 2008.

Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en 25 mars 2011.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site se trouve à 2 km au nord-ouest du site; il s'agit de la ZNIEFF n°142 de type 2 (identifiant: 310013759 - Nom: " Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin").
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 10km autour du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de parc ou de réserve naturelle dans un rayon de 10km autour du site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)- 1ère échéance des infrastructures de transport terrestre dans le Nord a été approuvé le 7 juin 2012. La 2ème échéance a été approuvée par le préfet du Nord le 8 décembre 2015. Ces documents concernent les grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence dans le voisinage proche du site de ce type de bien. Le plus proche est un monument historique: il se trouve à 1,4 km à l'ouest du site (Ancien Hotel Echevinal sur la commune de Noyelles-les-Seclin).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Zone à Dominante Humide (ZDH) la plus proche se trouve à 1,3 km au nord-ouest du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Seclin est concernée par 2 PPRN: - le premier concerne l'effondrement de terrains du à la présence de cavités souterraines (PER mouvement de terrain approuvé le 13/06/1988), - le deuxième concerne l'inondation (PPRI prescrit le 13/02/2001). La commune de Templemars est également concernée par 2 PPRN: - le premier concerne l'effondrement de terrains du à la présence de cavités souterraines (PER mouvement de terrain approuvé le 04/06/1992), - le deuxième concerne l'inondation (PPRI prescrit le 03/05/2001). Les 3 communes (Seclin, Noyelles-lès-Seclin, Templemars) entrent dans le Territoire à Risque Inondation de Lille.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé BASOL. Une étude de pollution de sols est prévue dans le cadre du projet d'extension.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 communes sont incluses dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les éléments transmis par l'Agence de l'Eau, le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée de captage en eau potable. Toutefois, la zone de champs captants de Lille fait l'objet d'un PIG (Plan d'Intérêt Général) et le site se trouve en secteur S1 de ce plan. Le captage le plus proche est situé à Wattignies (réf. 00146D0074/F6) situé à 1,5 km au Nord-Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 10km à l'est du site (Plaine de Vertain à Templeuve).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 10km au sud du site; il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR3112002 " Les Cinq Tailles".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches se situent à Lille, à environ 8 km au nord (Jardin Vauban du jardin d'arboriculture et du square Daubenton - Quai du Wault et squares Foch et Dutilleul).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension engendrera une très faible augmentation de la consommation d'eau provenant du réseau communal de l'ordre de 20 m3 (par rapport à une consommation annuelle de 3000 m3 environ). Il n'y a pas de forage pour prélèvement dans le milieu naturel.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de rejets directs dans le milieu naturel (les rejets aqueux du site rejoignent le réseau d'assainissement communal et sont traités par la biais de la station d'épuration communale).
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terrassements sont prévus pour réaliser une plate-forme pour la construction du bâtiment . Une partie des matériaux (terre végétale, schiste, craie) sera réemployée sur site (nivellement de terrains). L'excédent de matériaux fera l'objet d'une gestion par le biais de filières agréées.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension se fera sur une zone déjà imperméabilisée. Ce projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur la faune et la flore.
Milieu naturel			
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné l'éloignement du site par rapport aux zones Natura 2000, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etant donné l'éloignement du site par rapport à ces zones, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes d'implantation sont concernées par des PPRN pour le risque inondation et effondrement de terrain liés à la présence de cavités souterraines (cf §5). Toutefois, les zones d'affaissement de terrain constatées et les catiches identifiées sont situées à environ 1 km du site (d'après le site georisques).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de points de rejet de polluants supplémentaire prévu dans l'extension. Ainsi, les conclusions de l'Evaluation des Risques Sanitaires réalisée dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter en 2008 sont inchangées: le site n'est pas susceptible d'avoir un impact sur la santé des populations.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la phase de travaux, augmentation du flux de véhicules poids lourds et véhicules légers. En phase d'exploitation, l'augmentation du trafic est estimée à 20% (augmentation du trafic VL liée aux embauches et du trafic PL lié à l'augmentation des approvisionnements et expéditions).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de démolition et de construction peuvent occasionner des nuisances sonores. Le chantier se déroulera dans des tranches horaires normales. Le site se trouve en zone industrielle (sans riverains à proximité) et n'est pas susceptible d'être à l'origine de nuisances sonores en phase d'exploitation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence d'émissions odorantes en phase travaux comme en phase exploitation</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de démolition et de construction pourront occasionner des vibrations à certaines périodes. Absence de vibrations en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence d'émissions lumineuses en phase travaux comme en phase exploitation</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de points de rejets atmosphérique supplémentaire prévu dans le cadre de l'extension</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de points de rejets aqueux supplémentaire prévu dans le cadre de l'extension</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de rejets directs dans le milieu naturel (les rejets aqueux du site rejoignent le réseau d'assainissement communal et sont traités par la biais de la station d'épuration communale)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les déchets seront liés à la démolition de bâtiments et de dalles (ferrailles, béton, isolants,...) et seront éliminés selon les filières en vigueur. En phase exploitation, l'extension n'engendrera pas de nouveaux type de déchets. Seules les quantités sont susceptibles d'augmenter proportionnellement à l'activité (de l'ordre de 20%).</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en zone industrielle

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site de la DREAL Hauts de France - évaluation environnementale, les projets suivants sont référencés sur la commune des 3 communes d'implantation du site pour avoir fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale depuis 2013:

- A Seclin : projet de création de la ZAC A1 Est (avis du 02/10/2013)
- A Templemars : projet d'extension du centre-ville (avis du 22/02/2013).

Au vu des distances par rapport au site de Dassault Aviation et des typologies de projet, ces derniers ne sont pas susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site se trouve en zone industrielle sur un terrain exempt d'enjeux naturels remarquables.

Les activités qui seront réalisées dans l'extension sont similaires à celles déjà réalisées sur le site actuel. Aucun émissaire de polluants supplémentaire n'est prévu.

Ce projet n'est donc pas de nature à créer d'incidences négatives notables sur la santé et l'environnement.

Au regard de ces éléments, Dassault Aviation estime que ce projet ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Seclin

le 16/06/2017

Signature

DASSAULT AVIATION
USINE DE SECLIN
B.P. 289 - 59472 SECLIN CEDEX
Le Directeur,
Hervé DAGNAUD

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus